



*Ministère délégué chargé des
personnes handicapées et de la lutte
contre l'exclusion*

*Ministère délégué chargé des personnes
âgées et de l'autonomie*

Les Ministres

Paris, le

Madame, Monsieur,

L'allongement de l'espérance de vie pose de manière nouvelle la question du vieillissement des personnes handicapées.

Ce vieillissement se pose en termes spécifiques par rapport au reste de la population. Il se singularise par sa précocité. Il se traduit souvent par une aggravation du handicap, voire par l'apparition de déficiences supplémentaires. Il induit enfin un risque accru de rupture dans le parcours de la personne en situation de handicap.

Ce phénomène a des conséquences importantes pour les établissements d'accueil et les services d'accompagnement, ainsi que les familles, les aidants et les professionnels. Pourtant, de toutes les composantes de la politique du handicap, le vieillissement est l'une de celles qui ont été le moins explorées.

C'est la raison pour laquelle nous avons décidé de lancer une réflexion destinée à apprécier ce vieillissement, les difficultés qu'il soulève et les besoins qu'il génère. Ce travail permettra d'évaluer les dispositifs actuellement en place, d'identifier les bonnes pratiques et de proposer les évolutions à mettre en œuvre.

Cette mission est confiée à un groupe de travail constitué à cet effet et dont l'animation est assurée par M. Patrick GOHET, inspecteur général des affaires sociales.

Considérant votre intérêt pour ce sujet, nous vous remercions de bien vouloir participer à ce groupe de travail dont l'installation aura lieu le mercredi 6 février 2013, de 16h30 à 18h30, au **F.A.M. "FAVERIS", 14 rue Paul Bourget, 75013 PARIS.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marie-Arlette CARLOTTI

Michèle DELAUNAY